



Merli Automobiles

RUE DE L'HERMITTE

51300 Couvrot

Email : sarl-merli@wanadoo.fr

Tel : +33 (0)3 26 74 09 61

Fax : +33 (0)3 26 74 34 53

Fiche technique

RENAULT AUSTRAL TECHNO (Ref:N200437)

0 KM



Cylindrée	1.2 cc
Carburant	HEV/ESSENCE
PUISSANCE (CV)	200 cv 8 ch (147kw)
CO2	104 g/km
BOÎTES DE VITESSES	AUTOMATIQUE
Portes	0
Carrosserie	SUV 4X2
KM	10km
Immat	23/09/2025

Couleur
GRIS SCHISTE

33.680 € TVAC

-24% sur prix cat.

OPTIONS

Peinture métallisée - Roue de secours - Toit en couleur Noir -

ÉQUIPEMENTS DE SÉRIE

6 airbags - accès et démarrage mains libres - accoudoir arrière - aide au maintien dans la file (lkas) - aide au parking latérale - aide au stationnement arrière - aide au stationnement avant - apple carplay + androidauto - avertissement de distance - avertissement de fatigue - banquette arr. coulissante - banquette arrière rabattable (1/3 - 2/3) - bluetooth - caméra de recul - capteur de lumière - chargeur à induction pour smartphones - climatisation automatique - décors extérieur noir - détecteur de pluie - Éclairage d'ambiance - feux arrière à technologie led - frein de stationnement électrique - freinage actif d'urgence avec détection piétons - intérieur mixte tissu/cuir - jantes en aluminium 19" - kit de réparation - multi sense system - phares à led - prise 12 v - radio dab - reconnaissance des panneaux de signalisation - régulateur de vitesse - rétroviseur intérieur jour/nuit automatique - rétroviseurs extérieurs électriques et chauffants - rétroviseurs extérieurs rabattables électriquement - sièges avant réglables en hauteur manuellement - système d'attache isofix - système de limitation de vitesse - système de navigation - système ecall (appel d'urgence automatique) - système multimédia r link - usb - usb arrière - vitres électriques avant et arrière - vitres surteintées à l'arrière "privacy glass" - volant en cuir

Compte tenu de l'évolution de la réglementation et des normes anti-pollutions, des écarts de taux de CO2 entre ce document et la carte grise peuvent être constatés. Nous ne pourrions être tenu responsable des conséquences financières sur le malus automobile.